

RENTÉE SCOLAIRE 2019-2020

INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT SCOLAIRE

TRANSPORT DU MATIN ET DE LA FIN DE L'APRÈS-MIDI

Le transport scolaire pour l'entrée et la sortie quotidienne des classes est offert gratuitement aux élèves de la commission scolaire selon les critères suivants :

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	DISTANCE DE MARCHÉ ENTRE LA RÉSIDENCE ET L'ÉCOLE (pour avoir droit au transport gratuit du matin et de la fin de l'après-midi)
Préscolaire	Plus de 0,8 km
Primaire	Plus de 1,6 km
Secondaire	Plus de 1,6 km

Les parents ayant choisi une école autre que l'école de leur quartier doivent communiquer avec le secrétariat de l'école choisie pour connaître les détails relatifs au transport.

TRANSPORT DU MIDI

Contrairement au transport du matin et de la fin de l'après-midi, le transport du midi est offert moyennant le paiement des frais requis.

Clientèle préscolaire et primaire

Le service est disponible dès la première journée de classe. L'inscription officielle de l'élève se fait vers le début du mois d'octobre en remplissant le formulaire transmis par l'école. Le formulaire d'inscription indique les diverses modalités de paiement dont le parent peut se prévaloir. Le transport est offert dans certains secteurs aux élèves du préscolaire et du primaire qui ont droit au transport gratuit du matin et de la fin de l'après-midi.

Prendre note que les secteurs suivants, dans lesquels il y a déjà eu du service de transport, ne sont plus desservis :

ÉCOLE	DESCRIPTION SOMMAIRE DES SECTEURS NON DESSERVIS ¹
Saint-Julien	Chemin de la Dam-en-Terre, rang Scott et rang Melançon (à partir du chemin de la Baie-Boudreault)
Saint-Pierre	Chemin Villebois
Saint-Joseph d'Alma	Route du Lac Ouest (entre le no. civique 3400 et le 10 ^e Rang), avenue du Pont Sud (entre le 2000 et 2980) incluant la rue Bouchard
Du Bon-Conseil	Municipalité d'Hébertville-Station
Jean XXIII	2 ^e Rang Est Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et Route 169
Mgr Victor	Route 169, Route 170 et rang Ste-Anne
Primaire St-Bruno	Route 170, 4 ^e Rang Nord et Ouest, Route 169, 5 ^e Rang et avenue St-Alphonse (entre le 39 et le 181)
Saint-Antoine	Rang des Iles, 5 ^e Rang et 10 ^e Rang
Saint-Gérard	Municipalité de Desbiens
Saint-Joseph d'Hébertville	3 ^e Rang d'Hébertville, 2 ^e Rang d'Hébertville et de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
Bon-Pasteur	Route Maria Chapdelaine et rang St-Michel
Maria	Avenue du Pont Nord (du 6002 au 7252) et chemin des Petits-Fruits
Notre-Dame-de-Lorette	6 ^e Rang, 7 ^e Rang, 8 ^e Rang, route de Labrecque et route 172 Est (à partir du petit 3 ^e rang)
Notre-Dame-du-Rosaire	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
Primaire Garnier	7 ^e Rang Est et Ouest, 1 ^{re} Avenue Est et Chemin # 30
Saint-Léon	Rue Principale (à partir du 1645), chemin des Vacanciers, 3 ^e Rang, 4 ^e Rang et chemin du Lac-Louvier
Sainte-Hélène	3 ^e Rang Ouest, rue Principale (à partir du 587), chemin des Tremblay, Route 169 (à l'est de la rue de la Marina), Route 169 (au nord de la rue Hôtel de ville) et chemin Hudon

¹ Description non exhaustive.

Clientèle secondaire

En raison de diverses contraintes, incluant l'étendue du territoire, la commission scolaire offre le transport du midi à l'École secondaire Camille-Lavoie et au Pavillon Wilbrod-Dufour seulement.

Lorsque le service est possible, il s'adresse aux élèves qui bénéficient déjà du transport gratuit du matin et de la fin de l'après-midi. Pour un circuit donné, le service ne sera organisé que si 24 élèves au minimum y sont inscrits.

Pour l'année scolaire 2019-2020, le service débutera le mardi 3 septembre 2019. À compter de la première journée de classe, le jeudi 29 août, des formulaires d'inscription seront disponibles au secrétariat de l'école. Le formulaire d'inscription indique les diverses modalités de paiement dont le parent peut se prévaloir.

À noter que toutes les écoles secondaires offrent un service de cafétéria aux élèves, le midi.

ACHAT D'UNE PLACE DISPONIBLE

Ce service, pour le transport du matin et de la fin de l'après-midi, s'adresse aux élèves de niveau préscolaire et primaire qui ne sont pas admissibles au transport gratuit (distance de marche entre l'école et la résidence de moins de 0,8 km pour le préscolaire et de moins de 1,6 km pour le primaire).

Le service est disponible en fonction des circuits de transport existants et des places restantes dans les véhicules scolaires.

Un formulaire de demande est disponible au secrétariat de l'école. Il contient les diverses modalités de paiement dont le parent peut se prévaloir. Les places seront accordées au plus tard le 4 octobre, en fonction des disponibilités, parmi les personnes qui en ont fait la demande.

L'élève qui bénéficie d'une place disponible doit obligatoirement se rendre à l'arrêt désigné par la commission scolaire. L'élève qui se prévaut de ce service peut aussi s'inscrire au transport du midi, s'il le désire.

TARIFICATION

Tarification pour les différents services offerts pour l'année scolaire 2019-2020

SERVICE OFFERT	PÉRIODE VISÉE	ORDRES D'ENSEIGNEMENTS	TARIFICATION	
			Individuelle	Familiale
Transport du midi	Midi	Préscolaire - Primaire - Secondaire	285 \$	435 \$
Prisme culturel	Midi	Primaire	285 \$	435 \$
Achat de place disponible	AM-PM	Préscolaire - Primaire	285 \$	435 \$
Choix d'école (hors bassin)	AM-PM	Préscolaire - Primaire - Secondaire	290 \$	
Projets pédagogiques particuliers (hors bassin)	AM-PM	Primaire - Secondaire	290 \$	

RÉSEAUX D'ARRÊTS

Le présent envoi contient la liste de tous les points d'embarquement pour l'école fréquentée par votre enfant.

Pour l'élève qui demeure dans un quartier de la ville ou dans un village, il doit se présenter au point d'embarquement le plus près de sa résidence. Pour l'élève qui demeure sur une route ou dans un rang, l'autobus arrête à sa résidence.

Vous pouvez également consulter vos coordonnées de transport sur le portail **MOZAÏK**. Prendre note que les informations inscrites sont sous réserve de modifications et que les heures de passage peuvent varier.

HORAIRE DE TRANSPORT

Lors de la première journée de classe, l'élève doit se présenter à son point d'embarquement plus tôt qu'à l'heure à laquelle il est habitué. Il est en effet difficile de prévoir l'heure exacte du passage de l'autobus lors de cette première journée en raison des ajustements nécessaires chaque année.

Pour les nouvelles inscriptions, les élèves ayant déménagé ou ceux qui débutent dans un nouveau circuit (ex. : 1^{re} année du primaire et du secondaire), vous pouvez communiquer avec le secrétariat de l'école pour plus d'information.

Pour toutes les autres journées du calendrier scolaire, l'élève doit se présenter au point d'embarquement 5 minutes avant l'heure du passage de l'autobus.

OBJETS INTERDITS

Les autobus scolaires ne sont pas aménagés pour transporter des objets volumineux. En cas d'arrêt brusque, ces objets peuvent causer des blessures aux autres passagers.

En conséquence, les seuls objets autorisés à l'intérieur du véhicule sont les objets pouvant être tenus par l'élève sur ses genoux qui n'excèdent pas la hauteur du dossier du banc précédent. Pour des raisons de sécurité, le parapluie n'est pas un article autorisé dans le transport scolaire. Les équipements qui respectent ces contraintes et qui peuvent être transportés dans l'autobus doivent l'être dans un sac approprié :

- les instruments de musique dans leur étui;
- les patins, les raquettes à neige, etc.

Les élèves recevront toute l'information appropriée pour le transport de leur instrument de musique ou de l'équipement nécessaire dans le cadre de leur activité sportive, lors de la rentrée scolaire.

À l'occasion d'activités spéciales, certains autres équipements peuvent être acceptés selon des modalités particulières.

D'autres renseignements concernant le transport scolaire sont disponibles dans la *Politique sur le transport scolaire* qui peut être consultée sur le site Internet de la commission scolaire à l'adresse suivante : www.cslsj.qc.ca

Services éducatifs
350, boul. Champlain Sud
Alma (Québec) G8B 5W2
Téléphone : 418 669-6000, poste 5353